



CRÉATION RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

En raison des travaux de **création de réseau fibre optique** devant se dérouler à compter du **17 JUILLET 2017** pour une durée de 20 jours ouvrés, il convient de réglementer la circulation et le stationnement. Pendant toute la période des travaux la route sera ouverte à la circulation la nuit en demi-chaussée.

DU 17 AU 21 JUILLET 2017 – PHASE DE PRÉPARATION

VOIE CONCERNÉES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
- du croisement de la rue d'ALBIGEOIS avec la Place de la BASCULE - au croisement de la rue d'ALBIGEOIS avec la route de PAULHAC	Limitation de vitesse 50 kms/h Dépassement Interdit Interdite au poids lourd, par ALTERNAT pour les véhicules légers	Interdit sur toute la portion de voie concernée par les travaux

DU 24 JUILLET AU 01 AOUT 2017 – PHASE DE RÉALISATION

VOIE CONCERNÉES	CIRCULATION ET STATIONNEMENT	DÉVIATION
- du croisement de la rue d'ALBIGEOIS avec la Place de la BASCULE - au croisement de la rue d'ALBIGEOIS avec la route de PAULHAC	INTERDITS	- la route de PAULHAC - D 630 - la rue des ECOLES - l'Avenue de la GARE - Ave NOËL CÉLESTIN CUNNAC (ANCIENNE RTE DE ST SULPICE)

DU 01 AU 03 AOUT 2017 – PHASE DE FINITION

VOIE CONCERNÉES	CIRCULATION	STATIONNEMENT
- du croisement de la Rte de PAULHAC avec la Rte de BESSIÈRES - au niveau du Lotissement «EN GAYRAUD» sur la route de BESSIÈRES (N°550)	Limitation de vitesse 50 kms/h Dépassement Interdit Interdite au poids lourd, par ALTERNAT pour les véhicules légers	INTERDIT sur toute la portion de voie concernée par les travaux

Afin de faciliter votre circulation et le déroulement de ces travaux, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour stationner votre véhicule en dehors des zones concernées.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension et votre civisme.

LA MAIRE
G. JOVIADO

